

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 novembre 2013

---

**PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° II-371

présenté par  
Mme Berger

-----

**ARTICLE 68****Mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines »**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« III. – Au second alinéa des articles 18 et 28 de la loi n° 70-632 du 15 juillet 1970 précitée, les mots : « l'agence prévue à l'article 31 » sont remplacés par les mots : « l'établissement prévu à l'article L. 517 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre ». ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination.